



CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

2016-2022

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Téléphone : 418 643-7447
Sans frais : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca
Site Web : www.bape.gouv.qc.ca

Le document est accessible à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

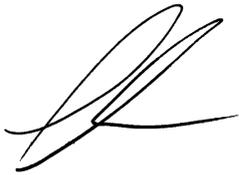
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
ISBN 978-2-550-90430-4 (PDF)

APPROBATION PAR LE PRÉSIDENT

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère que ses activités ont des effets sur l'environnement. C'est pourquoi il s'engage à opérer son *Cadre de gestion environnementale*, à l'intérieur duquel le *Plan de gestion environnementale* contient les actions précises que le BAPE accomplira durant la présente année.

Il est à souligner que l'ensemble des employés du Bureau contribue à la mise en œuvre du cadre de gestion environnementale. L'engagement continu et soutenu de notre personnel est évidemment un facteur de succès pour la réussite de l'intégration du développement durable dans toutes les sphères de notre gestion.

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Philippe Bourke

Octobre 2021

INTRODUCTION

Le *Cadre de gestion environnementale* permet de mettre en œuvre certaines actions relevant davantage de la gestion quotidienne que les actions inscrites au *Plan d'action de développement durable 2021-2022*. Le cadre vient soutenir l'intégration continue du développement durable dans les activités du BAPE. Il permet par ailleurs de circonscrire certaines pratiques, notamment celles liées à la réduction de l'empreinte carbone, ainsi que de supporter le maintien des acquis à la suite du tout premier cadre de gestion environnementale (2010-2013).

PORTRAIT ENVIRONNEMENTAL

Activités de l'organisation

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la *Loi sur le développement durable*. Pour réaliser sa mission, le BAPE diffuse auprès des citoyens toute l'information pertinente disponible sur un projet ou sur une question que lui soumet le ministre et prend en compte les préoccupations et les suggestions qui lui sont soumises. Les avis du BAPE sont le fruit d'une analyse et d'une enquête rigoureuses qui intègrent les enjeux écologiques, sociaux et économiques des projets. Ainsi, le nombre et le type de mandats qui lui sont confiés de même que l'intensité de la participation et la localisation des projets sont les principaux facteurs qui ont une influence sur l'intensité des impacts environnementaux générés par ses activités.

En 2010, le Comité de développement durable avait réalisé un premier portrait des activités du BAPE susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement. Ce portrait a été révisé et réévalué compte tenu que l'organisation du travail a beaucoup changé notamment du point de vue technologique. En l'occurrence les activités du BAPE ont été adaptées. L'information fournie à la clientèle et aux partenaires est diffusée majoritairement de façon numérique. Il reste cependant un bon nombre d'activités qui sont demeurées les mêmes : l'approvisionnement et la consommation de biens et services ; les déplacements professionnels ; et les déplacements personnels liés au travail. Il est à noter que des aspects relevant davantage du développement durable ont été sélectionnés en fonction de notre PADD et libellés de façon à en tenir compte. Ainsi, cinq grandes catégories d'actions ont été retenues pour ce cadre : le maintien des acquis, la réduction de l'empreinte carbone, la prise en compte du développement durable dans nos activités, l'intégration de la culture dans nos pratiques et les saines habitudes de vie.

Aspects environnementaux

Les aspects environnementaux sont les éléments des activités d'une organisation qui peuvent avoir une influence sur l'environnement. Ils constituent en quelque sorte la source des impacts potentiels ou connus. Les aspects environnementaux liés aux activités du BAPE sont les suivants : la consommation d'énergie et de ressources ; la génération de matières résiduelles ; l'émission de polluants dans l'environnement ; l'occupation de l'espace.

Impacts environnementaux

Les impacts environnementaux associés aux aspects ciblés sont présentés dans cette section afin de mieux en saisir l'importance. Ces impacts correspondent à toute modification de l'environnement résultant des activités, produits ou services d'une organisation.

Les impacts des activités du BAPE peuvent être variés selon la nature et la quantité des biens et services consommés ainsi que leurs sources d'approvisionnement. Il est toutefois difficile de mesurer ces impacts sans réaliser une analyse détaillée de leur cycle de vie. Néanmoins, nous avons choisi de nous concentrer sur les principaux enjeux que sont l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables, la contribution aux changements climatiques, la pollution de l'eau, de l'air et du sol ainsi que l'augmentation du volume de matières résiduelles à traiter.

Tel que mentionné précédemment, la fluctuation annuelle des activités du BAPE tant en volume qu'en intensité impose un défi supplémentaire. En conséquence, la mesure des interventions visant à les minimiser devra s'appuyer autant sur des cibles d'intensité que sur des cibles absolues.

Engagements et conformité réglementaire

Voici les principaux engagements environnementaux du gouvernement du Québec dont le BAPE a tenu compte pour son cadre de gestion environnementale :

ENGAGEMENTS

1	Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 ¹	Cadre de référence dans lequel le gouvernement indique les objectifs qu'il souhaite atteindre et la façon dont il entend s'y prendre.
2	Plan pour une économie verte 2030 : Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques	Politique-cadre qui guide l'action gouvernementale en matière d'électrification et de lutte contre les changements climatiques pour les 10 prochaines années. Il s'agit de la feuille de route du Québec pour atteindre sa cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre et mettre en œuvre la vision du gouvernement à l'horizon 2030.
3	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2019-2024	Ensemble de mesures permettant de créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles.
4	Politique pour un gouvernement écoresponsable	Cadre de référence permettant d'introduire la notion du cycle de vie dans le choix d'activités ayant une incidence sur la production et sur la consommation responsable et d'intégrer la règle des 3RVE dans les décisions courantes de l'administration publique.
5	Politique énergétique 2030	Cadre de référence des orientations énergétiques pour le Québec à l'horizon 2030.

Aspects environnementaux significatifs

Aucun exercice formel de cotation n'a été réalisé par le Comité de développement durable pour déterminer les aspects environnementaux significatifs à retenir dans la gestion environnementale que s'est imposée le BAPE. Ce choix s'explique par la volonté qu'a l'organisme, au regard de sa petite taille, de couvrir la totalité des aspects environnementaux définis dans son *Plan de gestion environnementale*.

1. La révision générale de la Stratégie gouvernementale de développement durable est reportée au 31 mars 2022, en vertu du décret 512-2021.

Objectifs

Afin de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, le BAPE a reconduit les objectifs du *Cadre de gestion environnementale 2010-2013*. Le Bureau s'engage néanmoins, dans ses actions du *Plan de gestion environnementale*, à atteindre des objectifs plus contraignants et plus englobants :

- ▶ favoriser l'approvisionnement, la consommation et les pratiques responsables tant au bureau qu'au cours de l'exécution de ses mandats ;
- ▶ utiliser l'énergie de façon rationnelle ;
- ▶ consommer et utiliser les technologies de l'information en tenant compte de critères environnementaux ;
- ▶ gérer ses matières résiduelles de façon exemplaire ;
- ▶ produire et gérer la documentation de façon efficiente et plus respectueuse de l'environnement ;
- ▶ optimiser l'utilisation des moyens de transport ;
- ▶ réduire l'empreinte carbone.

Mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale

La directrice de l'expertise environnementale et du développement durable et la conseillère en développement durable, en collaboration avec le Comité de développement durable du BAPE, sont responsables de l'élaboration du *Cadre de gestion environnementale* et du *Plan de gestion environnementale* ainsi que de leur révision.

Ces deux documents sont soumis à l'approbation du président du BAPE.

Le Cadre doit être révisé à tous les ans. Toutefois, le BAPE peut y apporter des modifications à tout moment s'il le juge nécessaire.

ANNEXE 1
PLAN DE GESTION
ENVIRONNEMENTALE
2019-2020



INTRODUCTION

Le *Plan de gestion environnementale 2019-2020* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) découle de son *Cadre de gestion environnementale 2016-2020*. Ce plan vise, par la mise en place d'actions concrètes, à réduire les impacts environnementaux des activités du BAPE.

La grande majorité des interventions du précédent Plan de gestion (2018-2019) ont été complétées. Le BAPE souhaite donc, pour l'année 2019-2020, maintenir ses acquis, notamment en matière d'approvisionnement et de consommation responsable ainsi que de réduction de son empreinte carbone.

Des efforts particuliers seront également déployés par l'organisation afin d'assurer une prise en compte des principes de développement durable dans le cadre de la relocalisation de ses bureaux et du réaménagement de ses espaces de travail.

Les interventions seront effectuées par les différentes unités administratives et le Comité de développement durable du BAPE. Pour chaque intervention, le plan en détermine les responsables et propose des indicateurs ainsi que des cibles de résultats.

Tel que le prévoit le *Cadre de gestion environnementale*, la mise à jour du Plan de gestion est annuelle. Toutefois, un nouveau plan d'action en matière de développement durable devra d'abord être élaboré par le BAPE afin d'encadrer le *Plan de gestion environnementale 2020-2021*.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE 2019-2020

Objectif 1

Maintenir les acquis en matière d’approvisionnement et de consommation responsables

Responsables	Toutes les directions
Intervention 1	Approvisionnement responsable
Indicateur	Taux du personnel concerné informé des pratiques d’approvisionnement responsable
Cible	100 % du personnel concerné
Intervention 2	Sélection écoresponsable des lieux d’hébergement
Indicateur	Taux du personnel concerné sensibilisé aux outils existants
Cible	100 % du personnel concerné
Intervention 3	Application des principes d’édition responsable
Indicateur	Taux du personnel concerné formé à la ligne directrice en matière d’édition de document
Cible	100 % du personnel concerné
Intervention 4	Amélioration de la gestion documentaire, dans le cadre des mandats, par la centralisation des versions papiers et par la mise en place d’un meilleur outil de recherche numérique
Indicateur	Taux du personnel concerné formé aux nouveaux outils de gestion documentaire
Cible	100 % du personnel concerné

Objectif 2

Poursuivre les efforts en matière de réduction de l'empreinte carbone

Responsables	Toutes les directions
Intervention 1	Rappel fréquent de la directive de transport en commun pour les déplacements professionnels
Indicateur	Nombre de rappels de la directive
Cible	Trois rappels
Intervention 2	Offre et choix de la visioconférence en mandat et hors mandat
Indicateur	Proportion de rencontres tenues en visioconférence, lorsque possible
Cible	100 % des rencontres tenues en visioconférence lorsque possible
Intervention 3	Location de véhicules à faible consommation d'essence
Indicateur	Nombre de véhicules à faible consommation d'essence loués, lorsque possible
Cible	70 % des véhicules loués
Intervention 4	Conception et dépôt d'un bilan d'émission de GES à la fin de chaque mandat et lors des déplacements professionnels (colloques, voyages d'affaires, etc.)
Indicateur	Nombre de bilans déposés
Cible	Bilan complété pour 100 % des déplacements
Intervention 5	Réalisation d'un bilan annuel comparatif de la consommation d'essence pour l'ensemble du bureau et diffusion au personnel
Indicateur et cible	Bilan annuel réalisé
Intervention 6	Organisation d'ateliers de fabrication de produits (« do it yourself »), notamment à partir d'éléments recyclés
Indicateur	Nombre d'ateliers tenus
Cible	4 ateliers

Objectif 3

Maintenir la prise en compte des 16 principes de développement durable dans nos activités

Responsables	Toutes les directions
Intervention 1	Dépôt des grilles d'analyse du développement durable de façon systématique avec les bilans de commissions et sur demande au comité de lecture
Indicateur	Pourcentage de grilles déposées avec les bilans en fonction du nombre de rapports
Cible	100 % des rapports
Intervention 2	Présentation de la grille de développement durable ainsi que des outils de cadrage et d'interprétation dans les rencontres de démarrage des commissions
Indicateur	Pourcentage de commissions ayant été rencontrées
Cible	100 % des commissions
Intervention 3	Utilisation de la grille de cadrage en développement durable pour tous les projets administratifs importants
Indicateur	Pourcentage de projets administratifs importants dans lesquels la grille de cadrage en développement durable est utilisée
Cible	100 % des projets, incluant le projet de réaménagement de nos locaux

Objectif 4

Maintenir les efforts dans le but de favoriser la qualité de vie au bureau

Responsable	Comité de développement durable
Intervention 1	Organisation de pique-niques dans les parcs environnant les locaux du Bureau pour l'ensemble des employés
Indicateur	Nombre de pique-niques tenus
Cible	2 pique-niques
Intervention 2	Organisation d'ateliers sur des sujets pouvant améliorer la qualité de vie au travail avec des professionnels du gouvernement (nutritionniste, kinésologue, ergothérapeute, spécialiste de la santé et de la sécurité au travail, etc.)
Indicateur	Nombre d'ateliers tenus
Cible	2 ateliers
Intervention 3	Organisation d'activités de massothérapie sur chaise par une massothérapeute certifiée
Indicateur	Nombre d'activités tenues
Cible	3 activités

Objectif 5

Prendre en compte les principes de développement durable dans le cadre de la relocalisation de nos bureaux et de la transformation de notre milieu de travail

Responsable Comité de transformation du milieu de travail

Intervention 1 Conception des espaces de bureaux dans le but de fournir le meilleur environnement possible aux employés

Indicateur 1 Réalisation d'une consultation en collaboration avec la firme d'architectes en charge du projet afin d'identifier les besoins des employés

Cible 1 Consultation réalisée

Indicateur 2 Conception de bureaux prenant en compte les besoins des employés tout en visant les meilleures pratiques en termes d'aménagement de bureaux à aires ouvertes collaboratives

Cible 2 Réalisation d'un document synthèse de la consultation auprès des employés, présentation à la firme d'architectes et conception des nouveaux bureaux conformément aux résultats de la consultation

Intervention 2 Promotion de la réduction, du réemploi puis du recyclage lors des travaux de démolition et de construction

Indicateur 1 Sélection d'un entrepreneur écoresponsable

Cible 1 Exigences identifiées par le BAPE et incluses dans les documents d'appel d'offres de l'entrepreneur général en construction

Indicateur 2 Disposition adéquate des matériaux secs

Cible 2 100 % des matériaux secs déposés par l'entrepreneur dans un lieu de valorisation adéquat

Intervention 3 Priorisation de la durabilité du mobilier et des aménagements en tentant de concilier si possible l'esthétisme et les tendances actuelles

Indicateur Utilisation d'une grille de sélection pour chaque groupe d'achat

Cible 100 % des achats de mobilier ont été précédés d'un exercice visant à faire des choix responsables

Intervention 4 Mise en œuvre d'une stratégie TI dans l'optique d'une transition à court terme vers le « sans-papier »

Indicateur 1 Acquisition de matériel adapté à nos besoins (testé quant à l'efficacité et à la durabilité) et facilitant la réduction du papier

Cible 1 100 % du matériel nécessaire adapté acheté

Indicateur 2 Personnel formé à l'utilisation des nouveaux outils informatiques et à leur utilisation optimale

Cible 2 100 % du personnel formé

Indicateur 3 Réalisation d'une étude portant sur les types de documents imprimés dans le cadre des mandats, et ce, avant la transition numérique

Cible 3 Réalisation de l'étude avant le 1^{er} septembre 2019

Intervention 5 **Mise en place de mesures favorisant la réduction de notre empreinte carbone lors des déplacements quotidiens vers le bureau. L'aménagement des espaces de travail reflètera cette nouvelle dynamique par une réduction de la superficie de la zone de travail**

Indicateur 1 Installation d'une douche comme incitation additionnelle au transport actif

Cible 1 Douche construite

Indicateur 2 Nombre de journées de télétravail par semaine par employé

Cible 2 Moyenne annuelle de 1 jour de télétravail par semaine par personne

ANNEXE 2
PLAN DE GESTION
ENVIRONNEMENTALE
2020-2022



INTRODUCTION

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a choisi d'opter pour un plan d'action de développement durable (PADD) transitoire couvrant la période débutant le 1^{er} avril 2021 et se terminant lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle SGDD prévue au début de l'année 2022. Ce plan de gestion environnementale se veut donc une mesure alternative à la prolongation de son cadre de gestion 2016-2020. Ce plan vise, par la mise en place d'actions concrètes, à réduire les impacts environnementaux des activités du BAPE.

La grande majorité des interventions du précédent Plan de gestion (2019-2020) ont été complétées. Le BAPE souhaite donc, pour les années 2020-2022, maintenir ses acquis, notamment en matière d'approvisionnement et de consommation responsable ainsi que de réduction de son empreinte carbone.

Les interventions seront effectuées par les différentes unités administratives et le Comité de développement durable du BAPE. Pour chaque intervention, le plan en détermine les responsables et propose des indicateurs ainsi que des cibles de résultats.

Tel que le prévoit le *Cadre de gestion environnementale*, la mise à jour du Plan de gestion est annuelle. Toutefois, un nouveau plan d'action en matière de développement durable devra d'abord être élaboré par le BAPE afin d'encadrer le *Plan de gestion environnementale 2022-2023*.

Interventions retirées en raison de leur réalisation en 2019-2020 :

- ▶ Conception des espaces de bureaux dans le but de fournir le meilleur environnement possible aux employés ;
- ▶ Promotion de la réduction, du réemploi puis du recyclage lors des travaux de démolition et de construction ;
- ▶ Priorisation de la durabilité du mobilier et des aménagements en tentant de concilier si possible l'esthétisme et les tendances actuelles ;
- ▶ Mise en œuvre d'une stratégie TI dans l'optique d'une transition à court terme vers le « sans-papier » ;
- ▶ Mise en place de mesures favorisant la réduction de notre empreinte carbone lors des déplacements quotidiens vers le bureau. L'aménagement des espaces de travail reflètera cette nouvelle dynamique par une réduction de la superficie de la zone de travail.

Interventions retirées en raison du contexte sanitaire liées à la pandémie de Coronavirus (COVID-19) :

- ▶ Organisation de pique-niques dans les parcs environnant les locaux du Bureau pour l'ensemble des employés ;
- ▶ Organisation d'ateliers sur des sujets pouvant améliorer la qualité de vie au travail avec des professionnels du gouvernement ;
- ▶ Organisation d'activités de massothérapie sur chaise par une massothérapeute certifiée.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE 2020-2022

Objectif 1

Maintenir les acquis en matière d'approvisionnement et de consommation responsables

Responsables Toutes les directions

Intervention 1 Mettre en place de nouvelles mesures de gestions des matières résiduelles

Indicateur Reconnaissance des efforts du BAPE par le programme ICI on recycle +

Cible Obtenir le niveau élite de la certification du programme ICI on recycle +

Intervention 2 Sensibiliser au gaspillage alimentaire

Indicateur Déployer une campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire

Cible 80 % du personnel rejoint

Intervention 3 Former le personnel à l'approvisionnement responsable

Indicateur Taux du personnel formé aux pratiques d'approvisionnement responsable

Cible 100 % du personnel concerné

Intervention 4 Former le personnel à sélectionner des lieux d'hébergement écoresponsables

Indicateur Taux du personnel formé aux outils existants

Cible 100 % du personnel concerné

Objectif 2

Poursuivre les efforts en matière de réduction de l'empreinte carbone

Responsables	Toutes les directions
Intervention 1	Offrir la visioconférence en mandat et hors mandat lors de nos réunions internes
Indicateur	Proportion de rencontres tenues en visioconférence
Cible	80 % des rencontres tenues en visioconférence lorsque possible
Intervention 2	Favoriser le transport collectif et actif
Indicateur	Pourcentage des déplacements individuels professionnels effectués en transport collectif ou actif
Cible	70 %
Intervention 3	Conception et dépôt d'un bilan d'émission de GES à la fin de chaque mandat et lors des déplacements professionnels (colloques, voyages d'affaires, etc.)
Indicateur	Nombre de bilans déposés
Cible	Bilan complété pour 100 % des déplacements
Intervention 4	Réalisation d'un bilan annuel comparatif de la consommation d'essence pour l'ensemble du bureau et diffusion au personnel
Indicateur et cible	Bilan annuel réalisé

Objectif 3

Maintenir la prise en compte des 16 principes de développement durable dans nos activités

Responsables	Toutes les directions
Intervention 1	Dépôt des grilles d'analyse du développement durable de façon systématique avec les bilans de commissions et sur demande au comité de lecture
Indicateur	Pourcentage de grilles déposées avec les bilans en fonction du nombre de rapports
Cible	100 % des rapports
Intervention 2	Présentation de la grille de développement durable ainsi que des outils de cadrage et d'interprétation dans les rencontres de démarrage des commissions
Indicateur	Pourcentage de commissions ayant été rencontrées
Cible	100 % des commissions

**Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement**

Québec 